HàD Sambre Avesnois

Polyclinique du Val de Sambre

DIRECTIVES ANTICIPEES

<u>Les directives écrites par le patient doivent être datées et signées</u>.

Ce document est valable trois ans et révocable à tout moment.

Si le patient n'est pas en mesure de rédiger ce document, 2 témoins, dont la personne de confiance si elle a été désignée, doivent être présents au moment de la rédaction.
Les témoins notant les volontés exprimées du patient doivent s'identifier (Nom Prénom & fonction) et attester que ce document exprime la volonté libre et éclairée du patient.

Nom :..... Prénom :.....
Lieu de naissance : ..... Date de naissance :.....

☐ Je ne souhaite pas rédiger de directives anticipées
☐ Je rédige mes directives anticipées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....